

Partage et vie  
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire



## INFOS CHASSE 71

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Dans le contexte actuel de Covid-19, nous vous espérons en bonne santé ainsi que vos proches. Pendant cette période, nous avons continué à vous informer même s'il était parfois difficile entre les échelons nationaux et départementaux de s'y retrouver. Nous vous invitons à consulter régulièrement les **Actualités** de notre site internet.  
Ci-dessous de nouvelles informations montrant que l'activité cynégétique continue.  
Nous vous souhaitons une bonne ouverture.

---

### LA CHASSE EN TIR D'ETE N'OUVRIRA PAS LE 1ER JUIN



Tout d'abord, nous sommes navrés pour les chasseurs(resses) de Saône et Loire qui ne pourront démarrer la saison de chasse comme depuis fort longtemps au 1er juin. Ce report de date est indépendant de notre volonté. Votre Fédération a tout fait pour que nous puissions ouvrir au 1er juin mais en vain; la preuve en est, les dispositifs de marquage ainsi que les décisions d'attribution vous ont été envoyées bien avant le 1er Juin. L'arrêté préfectoral portant sur les dates d'ouverture du grand gibier 2020/2021 est en cours de signature par Monsieur le Préfet et entrera en vigueur 7 jours à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. La Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire suit donc cette procédure. Nous communiquerons dès que possible la date d'ouverture officielle du grand gibier.

---

### VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Les bons de commandes pour les validations du permis de chasser pour la saison 2020/2021 vous ont été envoyés cette semaine ; vous devriez les recevoir très prochainement. L'ouverture du guichet unique étant au 2 juin 2020 et au vu de la situation sanitaire, nous vous recommandons d'utiliser la validation en ligne via la page d'accueil de notre site internet ou **en cliquant sur ce lien** (onglet Permis de chasser). Nous vous rappelons que votre validation 2019/2020 court jusqu'au 30 juin. **Alors n'hésitez pas à valider dès que possible et pensez bien à nous retourner votre carnet de prélèvement bécasse 2019/2020 avec vos coordonnées le plus rapidement possible !!**

---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DECISIONNAIRE

Partage et vie  
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire

Au vu de la situation sanitaire COVID-19 de 2020, et afin de pallier à l'impossibilité pour les Fédérations départementales des chasseurs de tenir leurs assemblées générales, deux décrets et un arrêté ministériel parus le 18 mai 2020 permettent aux conseils d'administration des FDC de statuer en lieu et place des assemblées générales.

Le conseil d'administration de la FDC 71 s'est réuni lundi 25 mai pour statuer en lieu et place de l'assemblée générale prévue le 4 avril 2020. Il avait donc l'autorisation pour :

- Approuver le procès-verbal de l'AG 2019,
- Approuver les statuts et règlements intérieurs,
- Approuver l'adhésion, les cotisations et la participation (subvention, timbre grand gibier, contribution...),
- Fixer les dates d'ouverture pour la prochaine saison.

En revanche, le Conseil d'Administration n'avait pas les compétences pour :

- Approuver les comptes 2018/2019,
- Affecter le résultat,
- Se donner quitus.

Seule la prochaine assemblée générale de 2021 validera ces trois points.

Vous trouverez le compte-rendu de cette séance du conseil d'administration supplétif à l'assemblée générale sur notre site internet à compter du 5 juin 2020 (<https://www.chasse-nature-71.fr/fdc-71-vie-de-lassociation/>). A titre indicatif, l'adhésion reste inchangée à 81 €, le dispositif de marquage chevreuil à 20 €, le dispositif de marquage sanglier à 25 € et le timbre grand gibier à 25 €.

---

## ANNULATION DES PERMANENCES POUR COLLECTE PREUVES DE CAPTURES DES ESOD

La FDC 71 est dans l'obligation d'annuler les permanences réalisées en collaboration avec l'Association des piégeurs agréés de Saône-et-Loire permettant de rencontrer les piégeurs et les chasseurs pour la déclaration de leurs captures d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). 9 lieux étaient prévus du 3 au 19 juin. Il est demandé aux chasseurs et piégeurs de noter leurs captures de la saison 2019/2020 et de conserver les preuves qui seront à déclarer lors des permanences de juin 2021. Attention, les piégeurs doivent retourner leur carnet de piégeage à la DDT ou à la FDC dès la fin de saison de piégeage. Nous prions de nous excuser pour ce désagrément.

---

## REOUVERTURE DES BUREAUX DE LA FEDERATION

A compter du 2 juin, l'accueil physique du public sera à nouveau possible au siège de la Fédération. Nous vous remercions de suivre les recommandations données dès votre arrivée et de respecter les gestes barrières.

---

## REPRISE DES FORMATIONS PERMIS DE CHASSER

Les formations de préparation à l'examen du permis de chasser ainsi que les examens vont reprendre en respectant les consignes sanitaires. Pour tous les candidats au permis de chasser, je vous remercie d'attendre le courrier de convocation aux formations qui vous arrivera prochainement. Toute l'équipe du permis de chasser met tout en œuvre pour vous permettre de passer votre examen dans les meilleurs délais et conditions. D'ores et déjà, vous pouvez indiquer à votre entourage que les inscriptions au permis de chasser sont toujours possibles et le formulaire de demande d'inscription est téléchargeable en suivant le lien ci-dessous.

» [Accéder aux informations pour devenir chasseur](#)

---

### Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 – 71260 VIRE

Tél : 03.85.27.92.71

<https://www.chasse-nature-71.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en cliquant ICI  
© Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire, Le Moulin Gandin – 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 – 71260 VIRE ou à [fdc71@chasseurdefrance.com](mailto:fdc71@chasseurdefrance.com)